



INFO-MUNICIPAL
www.municipaliteprice.com



municipalité de Price

A la table du conseil

Une consultation publique s'est tenue à l'Hôtel-de-ville, les 30 avril et 28 mai derniers pour entendre la population sur la sécurité et la qualité de vie à Price. Un rapport sera déposé en septembre et des recommandations seront faites au conseil municipal.

Ce dossier est à suivre ...

En avril, le conseil municipal a autorisé l'achat d'une mini-chargeuse pour l'entretien des trottoirs en hiver et pour être utilisée comme tracteur à pelouse en été. Le prix est de 56 300,\$ plus taxes. Cette dépense est financée en partie par le surplus accumulé pour les frais de location payés depuis le 9 septembre 2013 et par le fonds de roulement pour une période de cinq ans à raison de 10 184,39\$/année pour l'achat.

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 avril, l'embauche de Monsieur David Dionne au poste de coordonnateur des activités de loisirs et de culture est confirmée. Vous pouvez rejoindre Monsieur Dionne au 418.775-6942 ou par courriel à l'adresse loisirsprice@gmail.com



La municipalité travaille présentement à élaborer une démarche MADA (Municipalité amie des aînés) pour assurer un milieu de vie de qualité pour les aînés.

À cet effet, nous sommes à la recherche de personnes bénévoles intéressés à participer au Comité MADA.

Ce comité aura comme mandat :

- D'assurer l'implantation de la démarche MADA ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et les aînés;
- D'assister le conseil dans l'étude des dossiers susceptibles de faire l'objet de règlements ayant une incidence sur les aînés;
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance;

Ce projet vous intéresse ou vous souhaitez recevoir plus d'informations, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 418.775-6942.

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 16 juin, à 19h30 à l'Hôtel-de-ville dans le but de modifier la réglementation d'urbanisme afin d'adapter certaines

dispositions à la suite d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis, de permettre les habitations unifamiliales et bifamiliales entre la rue « Place des Pionniers » et la rue « William-Evan-Price, d'attribuer une vocation mixte (résidentielle et commerciale) à la rue William-Evan-Price, de permettre les habitations multifamiliales dans la portion sud des rues Saint-Jean-Baptiste et Onésime-Gagnon, de préciser la vocation des espaces à développer sur le terrain de l'ancienne usine Price, ainsi que d'apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage.



NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2014

La Loi sur la fiscalité municipale oblige les municipalités à inspecter toutes les propriétés qui se trouvent sur leur territoire au moins une fois tous les neuf ans. Cette mise à jour des dossiers est appelée « Le maintien de l'inventaire ».

Un évaluateur de la firme Servitech se présente chez-vous pour procéder à l'inspection des lieux.

Tout ce qui contribue à valoriser votre propriété (ou la dévaluer) est alors pris en note. La localisation, les dimensions et la topographie du terrain sont pris en compte. La qualité de la construction, les matériaux utilisés à l'intérieur et à l'extérieur ont leur importance. L'âge du bâtiment et l'état de la fondation influencent aussi l'évaluation de l'immeuble. Un nouveau rôle d'évaluation s'établit toujours de la même façon. L'évaluation est déterminée grâce à la méthode de comparaison. On regarde à quel prix des maisons semblables se sont vendues dans une même « unité de voisinage ». L'évaluateur analyse les transactions effectuées pendant une période de 18 mois avant l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle.

S'il n'existe pas de propriété équivalente, l'évaluateur calcule ce qu'il en coûterait pour reconstruire un bâtiment similaire, en tenant compte de la dépréciation liée à l'âge.

Pour les propriétés générant des revenus de location ou autres, la valeur est déterminée en calculant les revenus attribués à l'immeuble.

Si vous jugez que votre propriété est surévaluée, vous avez jusqu'au 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle pour contester votre évaluation en remplissant un formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC de la Mitis.

Il est important de se poser cette question : Auriez-vous pu obtenir le montant de l'évaluation si vous aviez vendu votre résidence 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle ?

TERRAIN DE JEUX

Les activités du terrain de jeux débuteront le 30 juin prochain. Chaque semaine, les participants bénéficient d'une sortie à l'extérieur. Des thèmes différents seront exploités chaque semaine afin de diversifier les activités. L'escouade alimentaire de La Mitis en forme et en santé sera présente une fois/semaine afin de transmettre à nos jeunes des règles de saines habitudes alimentaires.

Les enfants pourront aussi s'initier à la préparation des aliments. Les moniteurs et les aides-moniteurs vous attendent avec impatience.



Transport adapté et collectif de la Mitis

La Corporation du TAC de la Mitis modifie sa plage horaire du service inter MRC entre Mont-Joli et Rimouski sur l'heure du midi à compter du 16 juin.

Le départ se fera à partir de Mont-Joli vers 11h45 en direction de Rimouski et repartira de Rimouski pour arriver à Mont-Joli vers 13h45. Pour plus d'informations, visitez le site www.tacmitis.org ou par téléphone au 418.775-8808.



CAMP PRÉPARATOIRE AU PRÉSCOLAIRE

Le camp préparatoire Bonjour l'école c'est quoi ?

Ce camp permettra à votre enfant de s'adapter plus facilement lors de l'entrée scolaire en septembre, puisqu'il aura fait connaissance avec:

- Son école et les locaux, la routine scolaire, ses camarades de classes et les règlements.

Ce camp aura lieu en août 2014 pour une durée de deux semaines (du 4 au 15 août). Votre enfant participera à une variété d'activités telles que : psychomotricité, activité de plein air, bricolage, jeux de groupe, sports dans le gymnase, activités de pré-écriture, de stimulation du langage... Le camp sera créatif, animé et actif.

Coût : GRATUIT !!! Questions et informations contacter Andy au 418.775-9193.



La formation Succès-Relève est de retour dans la Mitis : les inscriptions sont commencées !

Le CLD de la Mitis est fier de lancer une nouvelle édition de la formation Succès-Relève, qui se tiendra cet automne. Les personnes qui souhaitent acquérir une entreprise sont plus qu'encouragées à s'inscrire à cette formation qui leur permettra de se préparer à leur relève entrepreneuriale.

La formation, qui se tiendra les mercredis soirs du 24 septembre au 29 octobre prochain, se divisera en six (6) ateliers : Validation du projet entrepreneurial ; Diagnostic et évaluation de l'entreprise à acquérir ; Aspects juridiques ; Plan d'affaires ; Montage financier ; Intégration et dimension humaine. La formation est offerte au coût minime de 250,\$ avec possibilité de remboursement selon la politique du CLD.

La formation Succès-Relève permet d'outiller les entrepreneurs qui souhaitent acquérir une entreprise existante.

La Mitis mise particulièrement sur la relève entrepreneuriale afin d'assurer la pérennité des entreprises en place, un enjeu majeur pour la région. Les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire afin de réserver leur place pour l'automne en communiquant avec Dyno Périgny, au 418.775-7089 ou à

dyno.perigny@cldlamitis.qc.ca



MARCHÉ PUBLIC DE LA MITIS

Un site amélioré et encore plus d'animation au Marché public de La Mitis.

Une septième édition qui s'amorcera le 21 juin pour se conclure le 4 octobre. Le Marché aura lieu tous les samedis de 10h à 15h, sur le terrain voisin de l'édifice municipal à Sainte-Flavie.



FÊTE DE LA ST-JEAN

La fête nationale sera soulignée à Price, les 23 et 24 juin.

23 juin, au Parc Albert-Dupont, chansonniers et feu de joie ;

24 juin, à la Maison Bourgoïn, déjeuner et exposition.

Fête internationale autochtone

21 juin, de 13h à 22h

22 juin, du lever du soleil à midi

Au 369, rang des Écossais, Grand-Métis. Infos : (418) 775-9114

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL –



Feux en plein air - Les feux en plein air sont permis seulement dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles.



Règlement concernant les animaux (Règlement #271)

Le gardien d'un animal ne peut pas laisser l'animal errer dans un endroit public et doit le retenir au moyen d'une laisse et ce, incluant le sentier Mitiwee .Tout gardien d'un animal se trouvant dans une rue ou un parc doit enlever les excréments et les déposer dans un contenant ou un sac. L'accès au parc municipal Albert-Dupont est interdit aux animaux .Nous constatons que plusieurs propriétaires de chiens les font courir dans le parc et ne ramassent pas les excréments de leur animal. C'est très désagréable pour ceux qui participent aux activités par la suite. C'est une question de respect. Une amende de 100,\$ pour une première infraction et de 200,\$ pour une deuxième est prévue au règlement #271.

2^{ième} versement des taxes

Le 2^{ième} versement des taxes est échu depuis le 15 juin. Les taxes sont payables au bureau municipal, dans une caisse populaire Desjardins, par AccèsD ou par la poste.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du 20 juin au 29 août, le bureau municipal est fermé le vendredi après-midi.

Du 7 au 11 juillet et du 4 au 22 août, le bureau sera ouvert de 8h à 12h seulement.

Pour les situations d'urgence, appelez au 418.750-7249 la semaine et au 418.750-0483, la fin de semaine.



BON ÉTÉ À TOUS !